VENTES A L'ENCAN.

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Fairbanks Co. vs Carrollton Ice Co., Limited, No 87,190, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JEUDI, 25 FEVRIER 1909, A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

Conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, daté et signé le 22 janvier 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit :

La manufacture entière de la Carrollton Ice Co. Limited consistant de deux fabriques unies d'une capacité de soixante tonnes et une de quarante tonnes et de vingt tonnes lesquelles peuvent être opérées séparément ensemble avec les machines et bouilloires (2 de 150 chevaux chaqu'un), générateurs d'ammoniac, une bouilloire de 1500 chevaux de force motrice "Feed Pump", 2 de 250 chevaux de force motrice chacune 2 pompes d'ammoniac de 50 tonnes, une de 40 tonnes et une de 15 tonnes, deux condenseurs d'ammoniac de 20 tonnes et 40 tonnes, "Freezing Tank" Pompes Brine, et tous les ustensiles et outils appartenant et faisant partie d'une Manufacture de Glace économique de premier ordre et moderne et la propriété foncière sur laquelle ladite manufacture est située à savoir :

1° Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière, située dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dublin, Dante (autrefois Madison) et Hampson et l'avenue St Charles et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle-Orléans, passé pardevant Fred Zenzel notaire, le 4me jour de février 1891 et aussi et en accordant avec un arpentage officiel fait par l'ingénieur de ville conformément à une disposition de l'ordonnance No 15,080 des séries du conseil, comme suit à savoir :

Commençant sur ladite rue Dublin à une distance de trente pieds (30) de l'encoignure des rues Dublin et Hampson, ladite portion de terre mesure de là vers l'avenue St Charles trente trois pieds huit pouces (33 pds 8 pcs) de face sur ladite rue Dublin par soixante-douze et vingt cinq centièmes (71.25) de profondeur sur la ligne de côté le plus près de l'avenue St Charles et cent et onze et quatre cinquièmes de pieds (111 4/5) de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Hampson, la ligne du fond étant une ligne oblique s'étendant de l'extrémité d'une ligne à l'extrémité de l'autre ligne et la longueur de laquelle n'est pas connue.

Ladite portion de terre qui compose la façade du lot original est désignée par le numéro Deux sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 111.

2° Une certaine portion de terre située dans le même District et îlet comme la propriété ci-dessus décrite ladite portion de terre étant composée de la portion de la façade des lots originaux Nos trois et quatre sur le plan original déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 118 et d'après un plan annexé à un acte de vente par M de Lucas à la ville de la Nouvelle-Orléans passé pardevant F. Zenzel, notaire le 19 juin 1900. Ladite portion des lots Nos trois et quatre forme un triangle et mesure comme suit, à savoir : Soixante-et-un pieds (61) trois (3") pouces de face à la rue Dublin, soixante-et onze (71) pieds deux (2") pouces cinq (5"') lignes de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Hampson et cent cinquante (150) pieds de profondeur et façade sur une ligne diagonale sur la ligne du côté le plus près de l'avenue St-Charles et faisant face au nouveau chemin ou rue; toutes les mesures étant plus ou moins, et la propriété ici décrite étant le restant de la portion des lots désignés par les Nos Trois et Quatre.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dublin, Hampson, Dante et l'avenue St Charles, formant l'encoignure des rues Dublin et Hampson, et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle-Orléans passé pardevant Fred Zenzel, notaire, le 4me jour de février 1891 et aussi et en accordant avec un arpentage officiel fait par l'ingénieur de ville conformément à une disposition de l'ordonnance No 15,080 des séries du conseil, comme suit à savoir :

Commençant au point sur la ligne de côté divisant les lots originaux Nos un et deux dudit îlet, cent onze (111) pieds, et quatre dixièmes de pied (4/10) de distance de la rue Dublin, ledit lot mesurant de la au long de ladite ligne divisant lesdits lots originaux Nos un et deux, cent onze et quatre dixièmes (111-4/10) pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Dublin, de là à un angle droit une longueur et façade à la rue Dublin, s'étendant vers et jusqu'à l'encoignure de la rue Hampson, trente (30) pieds, de là à un angle droit une profondeur et façade sur ladite rue Hampson s'étendant vers la rue Dante sur cent vingt (120) pieds, de là à un angle droit une longueur dans le fond au long de la ligne du fond ou dit lot original No un s'étendant vers la rue St-Charles, de vingt-un et cinq dixièmes (21-5/10) pieds et de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Dublin, telle profondeur qui sera nécessaire pour amener ladite ligne oblique en ligne avec le dernier point mentionné jusqu'au point du commencement comme il est ci-dessus fixé et déterminé.

Ledit lot ou portion de terre comprenant la plus grande partie du lot original désigné par le No un dudit îlet sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 118.

Conditions—Comptant, au dernier et plus haut enchérisseur, l'acquéreur devant assumer comme part du prix d'achat et en plus de son enchère toutes les taxes pour l'année 1909, les frais de tout les certificats requis pour le passage des actes de vente et les frais desdits actes pardevant Felix J. Puig, notaire de cette ville et devra déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat chez

GEO. ST PAUL, Encanteur.
137 rue Carondelet.

Frank N. Butler, avocat pour Robert McC. Perrin, receveur.

24 jan—24 31—fév 7 14 21 25

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sixième District, dans un excellent voisinage, No 1220 Avenue Henry Clay.

Entre les rues Perrier et Prytania.

UNE OCCASION POUR OBTENIR UN BON "HOME".

Dans l'affaire des mineurs Imogene C. McDougall.

No 88,291—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 18 février 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, rendu et signé le 14 janvier 1909, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée :

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 46 de Bartheville borné par l'avenue Hy Clay, les rues Calhoun, Perrier et Prytania, laquelle portion de terre est composée du lot No 5, et d'une portion du lot No 4, et mesure 47 pieds 10 pouces et 8 lignes de face à l'avenue Hy Clay, 47 pieds, 10 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, par 134 pieds, 3 pouces et 8 1/2 lignes de profondeur sur la ligne la divisant du lot No 6, et 133 pieds, 9 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations sont connues comme No 1220 avenue Henry Clay, et comprenant une résidence en bois à deux étages, très confortable et attrayante retirée du trottoir et ayant une pelouse et maison dans la cour. La bâtisse est en parfait état et contient salon, vestibule à réception salle à manger, cuisine, office et une galerie fermé sur le fond. Il y a 4 chambres à coucher et chambre à bain.

Conditions—Trois mille cinq cents piastres comptant ou plus, et la balance, s'il y en a à un an après la date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et l'assomption par l'acquéreur des taxes dues et exigibles en 1909 en plus du prix de l'adjudication et de faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant William V. Seeber, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Theo. G. Spitzfaden, avocat pour le pétitionnaire.

17 jan—17 24 31—fév 7 14 18

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mercredi, le 17 février 1909, à 10:30 heures a. m.

Un lot de meubles de maison, douze chiens de valeur, un chevreuil favori.

En No 1835 rue Upperline, coin Dryades.

Succession de Richard H. Downing.

No 86,256—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

MERCREDI, le 17 février 1909, à 10:30 heures a. m., sur les lieux No 1835 rue Upperline, coin Dry des, dans le Sixième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 28 janvier 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je procéderai à vendre à l'enchère publique les effets mobiliers décrits dans l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

7 fév—7 14 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Positivement au plus haut et dernier enchérisseur de trois cottages doubles, Nos 2445-47 49 51-53 55 avenue Jackson, entre les rues Franklin et Saratoga, l'îlet Joséphine, devant être vendu séparément.

Résidence moderne sur un terrain mesurant 45 x 123' 2" 0" No 138 rue Cortez, coin Iberville.

Cottage double No 1230-32 rue Freret, près de la rue Clio.

JEUDI, le 4 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Joseph P. Skelly et aliis Mary Skelly, mineure.

No 88,248— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 4 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 20 janvier 1909 et signé le 26 janvier 1909, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vente à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir :

1 Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Frank (ou Saratoga) et Joséphine, désigné comme les Nos 4, 5, 6 et mesurant chacun vingt-sept pieds cinq pouces et quatre lignes de face à l'avenue Jackson sur une largeur sur la ligne du fond de vingt sept pieds cinq pouces trois lignes sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds plus ou moins.

Les améliorations consistent en trois cottages doubles en bois couvert en ardoises contenant chacun côté 4 chambres, hangar, cisterne, etc., et chacune loué $24 par mois connus comme les Nos municipaux 2345-47, Nos 2049-51, Nos 2052-55 avenue Jackson.

2° Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Cortez, Tricenchus et Iberville, désigné comme le lot No 15 et la moitié du lot No 14, et mesurant ensemble quarante cinq pieds de face à la rue Cortez sur cent vingt-trois pieds deux pouces en profondeur et façade à la rue Iberville.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple en bois à deux étages couvert en ardoises, retiré de la rue, ayant un joli grillage et contenant salon, vestibule de trois pièces, salle à manger, vestibule 4 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet de toilette, magnifique lavabo stationnaire, office, cuisine, galeries devant et derrière, et dans la cour se trouvent hangar, citerne etc., la rue Iberville est pavée en asphalte loué à bail jusqu'au 30 sept. 1909 à $45.00, et portant le No municipal 138 rue N. Cortez.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 358, borné par les rues Clio Erato, Howard et Freret, désigné comme lot No 9 et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Freret sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double en bois couvert en ardoises retiré sur un joli grillage en fer et contenant de chaque côté 4 chambres, galerie, hangar, cisterne, etc., et loué $24 par mois et portant les numéros municipaux 1230-1232 rue Freret.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, l'assurance non expirée, prendre possession du loyer à partir du jour de la signature de la vente, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour l'or la vente. L'acte de vente pardevant James C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 1 2 3 4

VENTES A L'ENCAN.

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOHN DUBUC ET AL. VERSUS JAMES HOWARD PRADOS.

No 86 973—Cour Civile de District.

JEUDI le 4 mars 1909, à midi, à la Bourse, No 311 rue Baronne.

Conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, lequel ordre est daté et signé du — janvier 1909, le vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit :

1° Quatre certains lots de terre, situés dans le Faubourg Franklin, dans l'îlet No 184, désignés comme lots Nos 5, 6, 7 et 8, les lots Nos 5, 6 et 7 mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la Promenade Franklin sur 104 pieds, 10 pouces et 2 lignes de profondeur, et le lot No 8 mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à ladite Promenade Franklin sur 104 pieds, 10 pouces et 2 lignes de profondeur le tout en mesure anglaise, et d'après un plan de L. J. Pilié daté du 5 août 1836 et déposé dans les archives de G. LeGardeur. Ledit îlet No 184 est maintenant d'après le rôle d'assessement de la ville de la Nouvelle-Orléans l'îlet No 1385 et est borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, Dorgenois et Law.

2° Quatre certains lots de terre situés dans le Faubourg Franklin, dans l'îlet No 200, et désigné comme lot 1-2-3 et 4 sur un plan de L. Surgi, daté du 8 septembre 1836 et déposé dans les archives de H. Pedescleaux, notaire. Le lot No 1 mesure 32 pieds de face à la rue Hunters sur 104 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur et façade à la rue Force.

Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes à la rue Hunters sur 104 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur; ledit îlet No 200 est maintenant l'îlet No 1218 d'après le rôle d'assessement de cette ville, et est borné par l'avenue Franklin, les rues Hunters, Tonti et Ronheblave.

3° Deux certains lots de terre situés dans l'îlet No 200 du Faubourg Franklin désignés sur un plan par L. Surgi, daté du 8 septembre 1836, déposé dans les archives de H. Pédescleaux, désignés comme lots Nos 14 et 15; lesdits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Vertu sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

4° Deux certains lots de terre, situés dans le Faubourg Darcantel, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'îlet No 80, sur un plan annexé à un acte pardevant L. T. Caire, notaire, le 13 septembre 1836. Le lot No 1 mesure 60 pieds de face à l'avenue Londres sur 185 pieds de profondeur et face à la rue Carnot, sur 114 pieds sur une ligne laquelle le sépare du lot No 2. Le lot No 2 mesure 97 pieds 9 pouces de face à l'avenue Londres sur une profondeur le 114 pieds sur une ligne laquelle le divise du lot No 1.

Conditions—Comptant au plus haut enchérisseur, l'acquéreur devant payer pour les actes de vente pardevant Chas Schneidau, notaire et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

Tél Main 2268-W. 137 rue Carondelet.

31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 4

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Hortense Honoré.

No 88,402—Cour Civile de District.

JEUDI, le 25 février 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Le Cottage Simple, No 2256 rue Nord Johnson,

Le Cottage Double, No 2258-60 rue Nord Johnson.

Le Cottage Double, No 2262-64 rue Nord Johnson.

Le Cottage Simple, No 1919 rue Urquhart.

Tombe de Famille au Cimetière St-Louis No ---.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, daté du 22 janvier 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit :

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 915, borné par les rues Johnson, Prieur, Marigny et Mandeville, lequel lot est désigné par la lettre N, sur un devis d'Edgar Pilié, voyer, et mesurant trente pieds (30') de face à la rue Johnson sur cent soixante pieds (160') de profondeur entre lignes parallèles, et est à une distance de cent douze pieds, deux pouces et sept lignes (112' 2" 7') de la rue Marigny.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 915, borné par les rues Célestine (ou Johnson), Mandeville, Joséphine, (ou Prieur) et Marigny, désignés comme lots Nos Un et Deux sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté du 6 janvier 1894 en ceci annexé pour référence, lequel dit lot No Un, commence à une distance de quatre-vingt douze pieds de l'encoignure des rues Célestine (ou Johnson) et Mandeville et ledit lot No Deux commence à une distance de cent quarante-un pieds deux pouces et sept lignes de l'encoignure des rues Célestine (ou Johnson) et Marigny; les dits deux lots sont contigus et mesurent comme suit : Le lot No Un mesure quarante-six pieds; six pouces et quatre lignes (46' 6" 4") de face à la rue Célestine (ou Johnson) sur une profondeur de cent soixante pieds (160') sur la ligne de côté le séparant du lot No Deux et une première profondeur de cent pieds (100) sur le côté vers la rue Mandeville de là se rétrécissant, elle mesure quatorze pieds six pouces et sept lignes (14' 6" 7") sur une ligne parallèle à la rue Célestine (ou Johnson) et une deuxième profondeur de soixante pieds (60') à la ligne du fond sur laquelle elle mesure trente pieds onze pouces et cinq lignes (31' 11" 5 lignes) et ledit lot No Deux trente pieds de face à la rue Célestine (ou Johnson) sur cent soixante pieds (160') de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, ancien faubourg Marigny, dans l'îlet No 509, borné par les rues Urquhart, Bagatelle, Union et Villeré, étant une partie du lot No Deux cent quarante-six de l'îlet No Vingt huit, d'après un plan du faubourg Marigny, dressé par Joseph Pilié, voyer, le dix novembre dix-huit cent neuf et déposé en l'étude de Philipp Pedesclaux, notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesurant en mesure française vingt-cinq pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent cinquante pieds, borné sur un côté par les lots Nos 261-262 et partie du lot No 263, et sur l'autre côté par la balance du lot No 246, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, le crédit de ladite vente devant être démontré par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au prêteur des billets, l'acquéreur doit payer en plus de son enchère les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909 payer pour l'acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire, et déposer dès pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

GEO ST-PAUL, Encanteur.

Henry G. Stewart, avocat pour les exécuteurs.

24 jan—24 31—fév 7 14 21 25

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Francis J. Quinlan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,467 —Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte présenté par John A Guthrie Dr St Marc Fortier et Mme Eugenia Quinlan, veuve de John F. Quinlan, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Clegg, Quintero & Gidière, avocats.

6 fév—6 10 15

L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.

CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur.

Mme CARL PONS Enseigne aux Dames.

août—

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 87,431—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Succession de John Clegg.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 87 431, dans l'affaire intitulée Succession de John Clegg, ledit ordre daté et signé le 5 janvier 1909 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente et vendrai à l'enchère publique, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 4 mars 1909, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant située dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Cinquième, Short et Plum; ladite portion de terre commençant à une distance de cent cinq pieds neuf pouces de l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Plum et mesurant soixante pieds de face à l'avenue Carrollton sur cent trente-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis privé annexé à un acte passé pardevant J. C. Wenck, notaire le 20 janvier 1899.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un crédit d'un an, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. Cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurer par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au prêteur du billet et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pendant l'année 1909. L'acte de vente pardevant J. Marshall Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur incluant les frais de tous certificats; dix pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
Bureau 910 rue Gravier.

31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 4

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Simple, No 3122 rue Chippewa.

Mme Mary Buchel, veuve de Adam Warner, et als. vs Mary Josephine Jackson et John Wesley Jackson, mineurs.

No 87,840—Cour Civile de District, Division D.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, — Bureau No 824 rue Union, MERCREDI, le 3 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 22 janvier 1909 et signé le 28 janvier 1909, rendu et signé par l'Honorable W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 23 borné par les rues Huntième, Neuvième, St-Thomas et Chippewa, désigné par le No 9, mesurant trente et un pieds quatre pouces trois quarts de face à la rue Chippewa sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan par S. Buisson, voyer, le 10 juin 1841 et déposé comme plan No 22 dans le livre des plans No 2 par Wm Christy, ancien notaire. Etant la même propriété acquise par Adam Warner, par acte passé en devant Jam a Fahey, notaire, le 14 avril 1892, enregistré dans le livre des transferts 145, folio 8 et par ses héritiers par jugement daté le 1er décembre 1904, dans la succession de Adam Warner No 74,852, du dossier de la Cour Civile de District.

Conditions de la vente—Pour du comptant, dix pour cent duquel sera payé au dit encanteur au moment de l'adjudication, la balance au moment de la confirmation de ladite vente laquelle sera par acte pardevant Arthur J. Peters, notaire, auquel acte ledit encanteur est spécialement autorisé de signer. En plus du dit prix d'achat l'acquéreur de la vente aura à payer les frais de ladite vente et tout les frais des certificats.

LOUIS HUFFT Encanteur.

Louis Henry Burns, avocats pour les demandeurs.

31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 2

VENTES A L'ENCAN.

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 86 973—Cour Civile de District.

JEUDI le 4 mars 1909, à midi, à la Bourse, No 311 rue Baronne.

Conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, lequel ordre est daté et signé du — janvier 1909, le vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit :

1° Quatre certains lots de terre, situés dans le Faubourg Franklin, dans l'îlet No 184, désignés comme lots Nos 5, 6, 7 et 8, les lots Nos 5, 6 et 7 mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la Promenade Franklin sur 104 pieds, 10 pouces et 2 lignes de profondeur, et le lot No 8 mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à ladite Promenade Franklin sur 104 pieds, 10 pouces et 2 lignes de profondeur le tout en mesure anglaise, et d'après un plan de L. J. Pilié daté du 5 août 1836 et déposé dans les archives de G. LeGardeur. Ledit îlet No 184 est maintenant d'après le rôle d'assessement de la ville de la Nouvelle-Orléans l'îlet No 1385 et est borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, Dorgenois et Law.

2° Quatre certains lots de terre situés dans le Faubourg Franklin, dans l'îlet No 200, et désigné comme lot 1-2-3 et 4 sur un plan de L. Surgi, daté du 8 septembre 1836 et déposé dans les archives de H. Pedescleaux, notaire. Le lot No 1 mesure 32 pieds de face à la rue Hunters sur 104 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur et façade à la rue Force.

Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes à la rue Hunters sur 104 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur; ledit îlet No 200 est maintenant l'îlet No 1218 d'après le rôle d'assessement de cette ville, et est borné par l'avenue Franklin, les rues Hunters, Tonti et Ronheblave.

3° Deux certains lots de terre situés dans l'îlet No 200 du Faubourg Franklin désignés sur un plan par L. Surgi, daté du 8 septembre 1836, déposé dans les archives de H. Pédescleaux, désignés comme lots Nos 14 et 15; lesdits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Vertu sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

4° Deux certains lots de terre, situés dans le Faubourg Darcantel, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'îlet No 80, sur un plan annexé à un acte pardevant L. T. Caire, notaire, le 13 septembre 1836. Le lot No 1 mesure 60 pieds de face à l'avenue Londres sur 185 pieds de profondeur et face à la rue Carnot, sur 114 pieds sur une ligne laquelle le sépare du lot No 2. Le lot No 2 mesure 97 pieds 9 pouces de face à l'avenue Londres sur une profondeur le 114 pieds sur une ligne laquelle le divise du lot No 1.

Conditions—Comptant au plus haut enchérisseur, l'acquéreur devant payer pour les actes de vente pardevant Chas Schneidau, notaire et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

Tél Main 2268-W. 137 rue Carondelet.

31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 4

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mistress A. L. Howard—No 84,439, Cour Civile de District—Division C.

Une Résidence Double à deux Etages, avec Mansarde Bien Finie.

1431-33 Rue Prytanée, coin Melpomène, Ilet St Charles et Thalie.

A l'Encan, Jeudi, le 11 Mars 1909.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne, à Midi.

La Propriété contient, de chaque côté, 11 chambres, vestibules, office et chambre à bain

Le lot mesure 40 pieds, 11 pouces de face à la rue Prytanée, sur 85 pieds de face et profondeur à la rue Melpomène.

La propriété, sera vendue sujette aux baux expirant le 30 septembre 1909, à $35.00 par mois, chaque côté.

Tout le pavage et la courbe étant entièrement payés.

Dans l'affaire de la succession de Mistress A. L. Howard.

No 84 439, Cour Civile de District, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, signé le 27 mai 1908 et le 20 janvier 1909, je procéderai de vendre, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 11 mars 1909, à midi, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, représenté en billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après le passage de l'acte de vente, avec intérêt au taux de 7 0/0 par an de leur date, les paiements des dits billets devant être garantis par les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer et promettre de payer les taxes pour l'année 1909.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew H. Wilson, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

7 fév—7 14 21 28—mars 7 10 11

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 16 FEVRIER 1909.

Succession de George Evans et son épouse (née) Anna O'Day.

No 86,255—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

La Résidence Simple dans le 8me Ward Populaire,

No 1419 rue Marigny, entre les rues Villeré et Robertson.

Devant être vendue à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 12 janvier 1909, et à moi adressé j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 16 février 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir :

Le cottage simple 1419 rue Marigny, entre les rues Villeré et Robertson, borné par Mandeville.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert F. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0/0 doit être fait au moment de l'adjudication

PETER GALLAGHER
Encanteur

T. B. Walker, B. Y. Wolfe avocats.

13 jan—13 17 24 31—fév 7 14 16

AVIS AUX CREANCIERS

Southern Indiana Glass Co. versus Red Rock Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 84,473 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par H. Fenton Lewis et Walter L. Saxon receveur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Denègre & Blair, H. H. Chaffe, Lyle Saxon, W. C. Rogers et Ernest T. Florance, avocats.

9 fév—9 13 18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Harry W. Benedict.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 88,696—Division B—Attendu que Mme Florence J. Mott, veuve de Harry W. Benedict, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Harry W. Benedict, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.

12 fév—12 16 21

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

ENCOIGNURE DE COMMERCE,

Cottages Simple et Double et Terrains pour construire.

QUATRIÈME DISTRICT.

Succession de Elizabeth Singer, (née) Waizer,

No 88,099—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 839 rue Carondelet—JEUDI, le 18 février 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 janvier 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° L'encoignure de commerce comprenant le cottage double à un étage, en bois, Nos 2801 et 2803 avenue J